

Si vous envisagez recourir au programme d'aide médicale à mourir parmi vos choix de fin de vie, vous pouvez également avoir l'opportunité de faire un don d'organes et de tissus.

Après votre décision concernant l'aide médicale à mourir, vous aurez la possibilité de discuter du don d'organes et de tissus avec un expert.

Le don gratifie des bienfaits aux personnes en attente d'une transplantation d'organes et de tissus. La transplantation est une option de traitement pour les maladies mortelles. Elle peut aider à la cicatrisation des plaies après des brûlures, la restauration de la vision et l'amélioration de la mobilité.

Pour plus d'information sur le don d'organes et de tissus, veuillez demander à votre fournisseur de vous référer au Réseau Trillium pour le don de vie.



Réseau
Trillium pour
le don de vie

Aide médicale à mourir (AMM) et don d'organes et de tissus

Informations pour les
patients et leurs
familles

Réseau Trillium pour le don de vie

483, rue Bay St., tour sud, 4^e étage
Toronto, ON M5G 2C9
Tél : 1-800-263-2833
Télécopieur : 416-362-4002
Web : www.giftoflife.on.ca



Ontario Health
Trillium Gift of Life Network

Il est possible de faire un don même si vous faites appel à l'AMM

Les personnes qui font une demande d'AMM sont parfois surprises d'apprendre qu'il est peut-être possible, même pour elles, de faire un don d'organes et de tissus.

Comme pour tous les donneurs, il faudra procéder à une évaluation de votre état de santé, de votre diagnostic et de vos antécédents médicaux pour déterminer votre admissibilité. Dans certains cas, il faudra également procéder à des tests supplémentaires.

Prise de contact

Santé Ontario (Réseau Trillium pour le don de vie - RTDV) a pour mandat de sauver et d'améliorer des vies en honorant les décisions des personnes qui désirent faire un don d'organes et de tissus. Après qu'un évaluateur ou prestataire de l'AMM aura confirmé que la personne est admissible à l'AMM, un coordonnateur de Santé Ontario (RTDV) sera à votre disposition pour discuter de vos plans de fin de vie et vous aider à mieux comprendre l'opportunité de faire un don d'organes et de tissus.

Au cas où vous décideriez d'intégrer un don dans vos plans de fin de vie, le coordonnateur collaborera avec votre équipe de soins AMM pour commencer le processus d'évaluation de l'admissibilité.

Vos plans changeraient-ils?

Si vous décidez de faire un don et que vous êtes admissible, la majorité de vos plans, comme par exemple, la possibilité pour vos proches d'être présents et d'organiser une cérémonie ou un rituel spécifique, ne changeront pas si vous faites un don.

Il est possible qu'il soit cependant nécessaire de procéder à quelques changements pour certains types de don. Dans ce cas, nos coordonnateurs collaboreront avec vous pour mieux comprendre vos désirs et faciliter le don, en changeant vos plans le moins possible. Si vous pensez inclure l'AMM dans le cadre de vos choix de fin de vie, vous aurez peut-être également l'opportunité de faire un don d'organes et de tissus. Lorsque vous aurez pris la décision de faire appel à l'AMM, vous aurez l'occasion de discuter de votre don, avec un expert en dons.

Les dons aident les personnes qui attendent de recevoir une transplantation d'organes et de tissus. Les transplantations sont une option de traitement en cas de maladie potentiellement mortelle. Les transplantations peuvent aider à guérir les blessures en cas de brûlures, à restaurer la vision et à améliorer la mobilité.

Au cas où vous aimeriez recevoir de plus amples renseignements sur les dons d'organes et de tissus, veuillez demander à votre prestataire de vous connecter avec Santé Ontario (Réseau Trillium pour le don de vie).